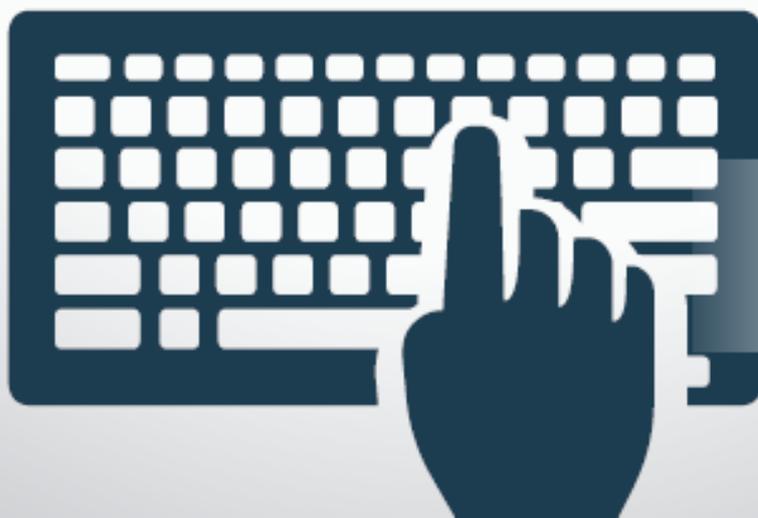


PRÉPARER UN CONCOURS OU UN EXAMEN

CONCOURS EXTERNE SUR TITRE
D'ATSEM PRINCIPAL
de 2^{ème} classe – 2021

PROLONGATION DES INSCRIPTIONS



Cmpt
#pt

QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



Région Île-de-France
Délégation de Grande Couronne

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
14 Avenue du Centre – CS 60144 Montigny le Bretonneux
78066 ST QUENTIN EN YVELINES Cedex

Tél. : 01 30 96 13 50
www.cnfpt.fr

Vos correspondantes : Sandie AUNOS/Brigitte BRIQUET – brigitte.briquet@cnfpt.fr
01.30.96.13.87

PREPARATION AU CONCOURS EXTERNE SUR TITRE D'ATSEM PRINCIPAL de 2^{ème} classe - 2021

Avis d'inscription n°2020/023

Public concerné par cette préparation

Les agents, agentes ou fonctionnaires des collectivités territoriales et établissements publics de la Grande couronne remplissant ou qui rempliront, les conditions d'accès au concours visé (cf. brochure du concours sur le site internet du centre de gestion organisateur).

Si les futurs candidats ou futures candidates s'inscrivant au concours externe ne sont pas en possession des titres ou diplômes requis, ils peuvent demander **une équivalence de diplôme** auprès du CNFPT **au minimum 4 mois** avant le début de la première épreuve du concours : [Commission d'équivalence de diplômes](#)



Dispense de diplôme est accordée aux :

- **Les mères et pères de trois enfants.** Une dérogation de diplôme peut être accordée aux mères et pères de famille d'au moins 3 enfants, qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement.
- **Les sportifs de haut niveau.** Conformément au code du sport, les candidats peuvent bénéficier de cette dispense s'ils figurent, l'année du concours, sur la liste des sportifs de haut niveau établie par arrêté du ministre des sports.

Aide à la réflexion sur le projet de concours

Des ressources sur notre site Internet : www.cnfpt.fr vous permettront de faire le point **sur votre projet de concours**. Vous y trouverez :

- Le test d'auto-évaluation de catégorie C permettant de tester ses connaissances et sa motivation en cliquant ici : [Auto évaluation](#)
- Des plaquettes d'informations pour réfléchir à son projet d'évolution professionnelle à destination :
 - [des collectivités](#)
 - [des agent.es](#)

Accès à la préparation

L'accès à la préparation est conditionné par la réussite d'un test permettant d'évaluer les aptitudes des candidates ou candidats par rapport aux exigences du dispositif de la formation ([modèle test d'orientation](#)).

Il s'agit d'un test de français permettant d'évaluer votre compréhension d'un texte et votre expression écrite (orthographe, grammaire, vocabulaire, syntaxe).

**Exceptionnellement et en raison des conditions sanitaires liées au COVID-19,
le test aura lieu le 4/12/2020 de 9h30 à 11h30 à distance sur notre plateforme de formation
FORMADIST**

A l'issue de ce test, seuls les candidats ou candidates ayant les prérequis suffisants pourront accéder la préparation.

Résultats au test d'accès à la préparation

Selon les résultats obtenus au test, trois parcours de formation peuvent être proposés :

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Entrée directe : les résultats au test du candidat ou candidate lui permettent d'intégrer directement la préparation | Sous réserve de la validation de l'employeur |
| <ul style="list-style-type: none">• Dispositif de formation « Tremplin » : les résultats au test ne sont pas suffisants, le candidat ou la candidate doit suivre une formation tremplin avant d'intégrer la préparation. Ce cursus de 5 à 10 jours lui permettra de renforcer ses capacités en français selon son niveau. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Parcours de formation continue : les résultats au test ne sont pas suffisants pour intégrer la préparation et/ou le dispositif tremplin, un autre parcours de formation est à définir avec le service formation de la collectivité, en fonction des besoins de l'agent. | |

Organisation de la préparation



Période de formation prévisionnelle :
Préparation à l'épreuve écrite : juin à octobre 2021
Préparation à l'épreuve orale : novembre-décembre 2021

Durée de la préparation écrite et préparation orale :
Présentiel : 10 jours



Ce dispositif de formation prépare les stagiaires à l'épreuve écrite d'admissibilité et à l'épreuve orale d'admission.

| Modules | Durée |
|---|-----------------|
| Méthodologie de l'épreuve écrite de QCM | 4 jours |
| Connaissances liées au cadre d'emplois : rôle et missions de l'ATSEM | 1 jour |
| connaissances liées au cadre d'emplois : connaissances de l'enfant de 2 à 6 ans | 1 jour |
| Acquisition de connaissances en culture territoriale | 2 jours |
| Méthodologie de l'entretien avec le jury | 2 jours |
| TOTAL | 10 jours |

Lieu(x) de la formation : sur un de nos centres de cours (Evry, Cergy, Montigny-le-Bretonneux ou Torcy). Les stagiaires sont affectés.e.s sur le centre de cours le plus près de leur domicile sous réserve d'effectif suffisant. En cas d'effectif insuffisant sur l'un ou l'autre des centres de cours, des regroupements peuvent être effectués en interdépartemental.

Important : Le format de la formation est prévisionnel. Il peut subir des modifications d'ici le début de la préparation. Le présentiel ne pourra être maintenu que si les conditions sanitaires le permettent, à défaut les modalités pédagogiques devront être revues.

Modalités d'inscription à la préparation

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur IEL ~~du 23 septembre au 7 novembre 2020~~ **PROLONGATION DES INSCRIPTIONS jusqu'au samedi 14 novembre 2020**

<https://inscription.cnfpt.fr/>

Un manuel utilisateur de la plateforme d'inscription en ligne est à votre disposition en cliquant [ICI](#)

Code du dispositif pour inscrire à cette préparation : [DXP8801K \(chiffre zéro\)](#)

1. DISPOSITIF

2. AGENT

3. VALIDATION

| | |
|-----------------------|---|
| Code du dispositif | <input type="text" value="DXP8801K"/> |
| Libellé du dispositif | <input type="text"/> |
| Catégorie | <input type="text" value="Choisissez une catégorie"/> |
| | <input type="button" value="Réinitialiser"/> <input type="button" value="Valider"/> |



Les collectivités sont invitées à indiquer ou mettre à jour les coordonnées de leurs agents ou agentes sur IEL avec une adresse mail individuelle non générique. En effet, les convocations, les résultats suite au test, et les calendriers seront envoyés uniquement par courriel.

Renseignements sur le concours

L'inscription à la préparation est toujours une démarche distincte de l'inscription à un concours ou à un examen professionnel. Ceux-ci sont organisés par les Centres de gestion (excepté les concours A+ organisés par le CNFPT).

Les agents et agentes devront s'inscrire au concours auprès du centre de gestion organisateur :

<https://www.cdg77.fr>

Période prévisionnelle de préinscription et demande de dossier : du 27/04/2021 au 02/06/2021

Date limite d'envoi des dossiers : 10/06/2021

Date prévisionnelle de la première épreuve du concours (épreuve écrite) : 06/10/2021

Toutes les informations relatives aux conditions d'accès aux concours, aux épreuves et à leur organisation sont consultables sur le site internet du centre de gestion.

Renseignements relatifs aux préparations concours et examens

**Retrouver les informations relatives
aux préparations concours et examens professionnels
de la délégation de Grande couronne**



en cliquant [ICI](#)